

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 989-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 927-13 (Création de la zone Ic.3 à partir de la zone Pc/b.13)
(Secteur visé : partie de la rue Industrielle)**

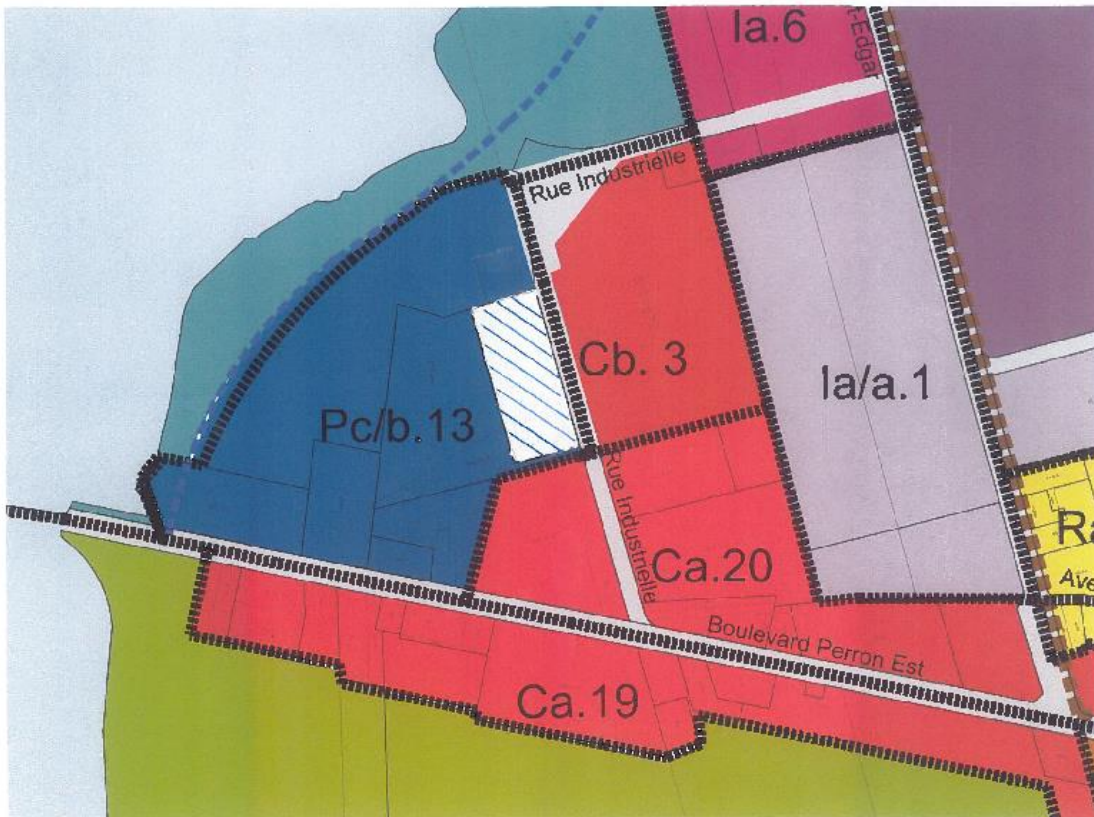
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 989-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ic.3 à partir de la zone Pc/b.13)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 989-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ic.3 à partir de la zone Pc/b.13).

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **23 novembre 2015, 18 h 30**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Le but de ce règlement est de créer une nouvelle zone Industrielle, Ic.3, à partir de la zone Pc/b.13. La nouvelle zone est située le long d'une partie de la rue Industrielle tel qu'illustré ci-bas (partie hachurée) :



Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 21^e jour d'octobre 2015

Céline LeBlanc
Greffière